

Destinataires	Exemplaires
Secrétariat	
C.P.E	
Chef de Travaux	
Professeurs	
Remplaçant	

Date de la demande :

M/Mme :

PROTOCOLE REMPLACEMENT DES HEURES DE COURS

Les heures assurées en remplacement doivent s'inscrire dans la progression pédagogique de la classe. Ainsi, l'enseignant est tenu de se mettre en relation préalablement avec le professeur d'enseignement général ou d'atelier en ayant habituellement en charge.

A déposer au plus tard 2 jours ouvrés avant le 1^{er} remplacement

Lycée des Métiers
Augustin Boismard
d'Art,
de l'Ameublement,
de l'Agencement

Proviseur
DELAMARE Frédéric

Proviseur Adjoint
GRESSUS Céline

Secrétariat du proviseur
MOUSSEUX Aline

Dossier suivi par

Téléphone
02 32 44 80 76
Fax
02 32 45 44 36
Mél.

rue Emile Neuville
27800 Brionne

ENSEIGNANT A REPLACER	DATE DE L'ABSENCE	CLASSE	HORAIRES	Nbre d'heures prévues

Décision de la direction de l'établissement :

- Remplacement accordé
 Remplacement refusé

Vu le,

A retourner au plus tard 5 jours après le dernier remplacement

ENSEIGNANT REPLACANT	Nbre d'heures de remplacement assurées	Date et signature du professeur remplaçant

Les mises en paiement doivent être saisies le 07 de chaque mois.

Date de Référence ASIE :